

LE MEDECIN-EFFECTEUR MOTS

L'interlocuteur privilégié des médecins en difficulté

Le médecin-effecteur MOTS respecte le secret médical et son indépendance est garantie dans l'ensemble de ses missions définies par les statuts, le règlement intérieur et la charte éthique de l'Association MOTS (<http://www.association-mots.org/>).

Il s'engage à respecter les principes définis par ces documents, par la Charte signée entre le CNOM et MOTS, et à développer dans sa mission autant ses compétences que les valeurs d'humanisme défendues par l'Association MOTS.

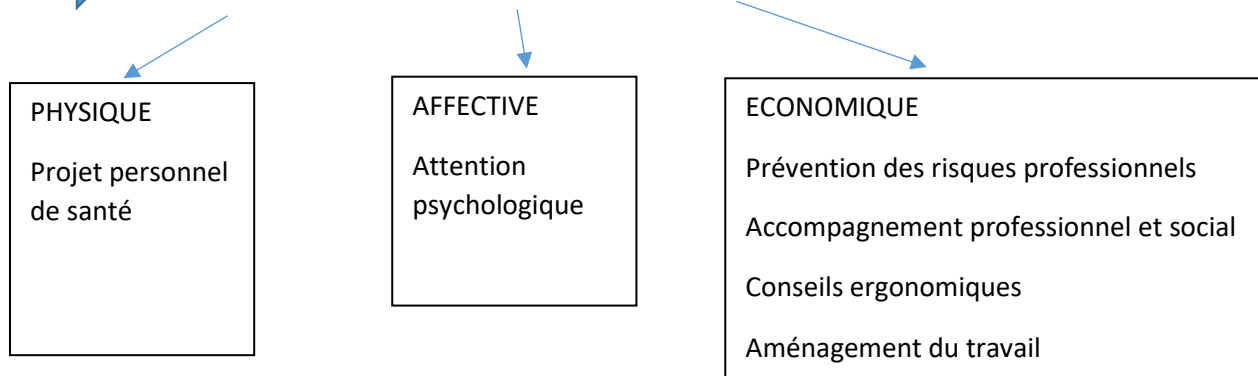
Il est l'interlocuteur pivot des médecins demandeurs et s'engage à leur égard à une **confidentialité absolue**.

Les objectifs de l'association MOTS

➔ Prévention du « Burn out »

➔ Ecoute active

➔ Evaluation de la situation dans les trois piliers d'autonomie



➔ Facilitation d'accès aux soins.

➔ Conditions d'exercice médical personnel et de collégialité

➔ Orientations organisationnelle et juridique.

1. LES MISSIONS ATTENDUES DU MEDECIN EFFECTEUR :

Le médecin-effecteur MOTS :

- **Son recrutement est basé sur le volontariat et repose essentiellement sur une motivation forte pour l'écoute empathique et confraternelle.** Il devra s'engager à respecter la confidentialité de ses interventions et à transmettre en toute transparence à la conseillère technique des effecteurs (CTE), pour une gestion anonymisée, les données utiles aux bilans

réguliers d'activité, à une médecine humaniste, et à la RECHERCHE-ACTION que privilégie l'Association MOTS qui se veut « lanceuse d'alerte ».

- **Il peut être issu de la médecine du travail, mais aussi de toute autre spécialité.** Il bénéficie d'une formation interne complémentaire à laquelle il s'engage à participer régulièrement. Il s'engage à se réguler, se superviser, se contrôler avec la CTE, ce qui constitue en soi aussi une formation interne complémentaire. Son approche concerne tout autant l'analyse des conditions d'exercice en cours ou à venir (AUTONOMIE ECONOMIQUE) du médecin-demandeur que leurs articulations avec les autres sphères de vie (AUTONOMIE PHYSIQUE, AUTONOMIE AFFECTIVE -).
- **Son objectif est de rechercher les mesures de prévention individualisées à chaque situation pour préserver ou restaurer l'état de santé du médecin qui le sollicite.**

Il a comme outils d'intervention le guide et les résultats de l'autoévaluation.

Il peut :

-analyser les facteurs psychosociaux, et plus particulièrement ceux qui sont en lien avec l'épuisement professionnel

- élaborer et planifier avec le médecin-demandeur des stratégies correctrices et des actions préventives, en l'orientant éventuellement vers des personnes ressources (il constitue d'ailleurs un thésaurus spécifique des personnes ressources dans son territoire principal d'intervention).

- aider à savoir accompagner le médecin demandeur à faire appel à la solidarité organisée au sein du Conseil de l'Ordre : commission d'entraide du CDOM où le médecin-demandeur est inscrit, ou commission d'entraide du CNOM.

-s'efforcer de convaincre les médecins-demandeurs de suspendre leurs activités professionnelles et d'avoir recours aussi rapidement que possible à la Commission d'Entraide du CDOM où ils sont inscrits, si leur situation le nécessite, ou si leur état est susceptible de mettre en danger eux-mêmes ou les patients.

- **Il participe activement au recueil anonymisé des données et à leur analyse.**
- **Il participe à la forme de débriefings proposés par l'Association MOTS,** dans le but de maintenir la pertinence de son activité et d'assurer son équilibre personnel et professionnel.
- **Son activité fait l'objet d'un contrat de travail avec MOTS** et éventuellement son employeur s'il est salarié

2. COMPETENCES REQUISES :

- Capacité à écouter et à dialoguer avec empathie
- Capacité à faire du médecin-patient l'acteur et le metteur en scène de sa santé (autonomisation)
- Capacité à comprendre les moyens de prévenir et de gérer l'impact sur la santé des risques liés à l'exercice médical.
- Capacité à comprendre les moyens de préserver l'équilibre psychologique et la santé mentale des médecins.
- Capacité à repérer les signes d'immaturité mentale des médecins demandeurs
- Capacité à partager ses expériences et à se superviser avec la CTE.

- Capacité à se rendre disponible après appel des accueillantes téléphoniques dans une organisation personnelle souple et respectueuse de son équilibre personnel autant que dans une disponibilité large à l'égard des appelants.

3. CONDITIONS D'EXERCICE :

- Contrat CDI temps partiel pour vacation de 3 heures par semaine
- Téléphone et ordinateur portable mis à disposition avec logiciel spécifique de recueil de données (dossier médical)
- Défraiement pour frais professionnels (déplacements, réunions, hébergement...)